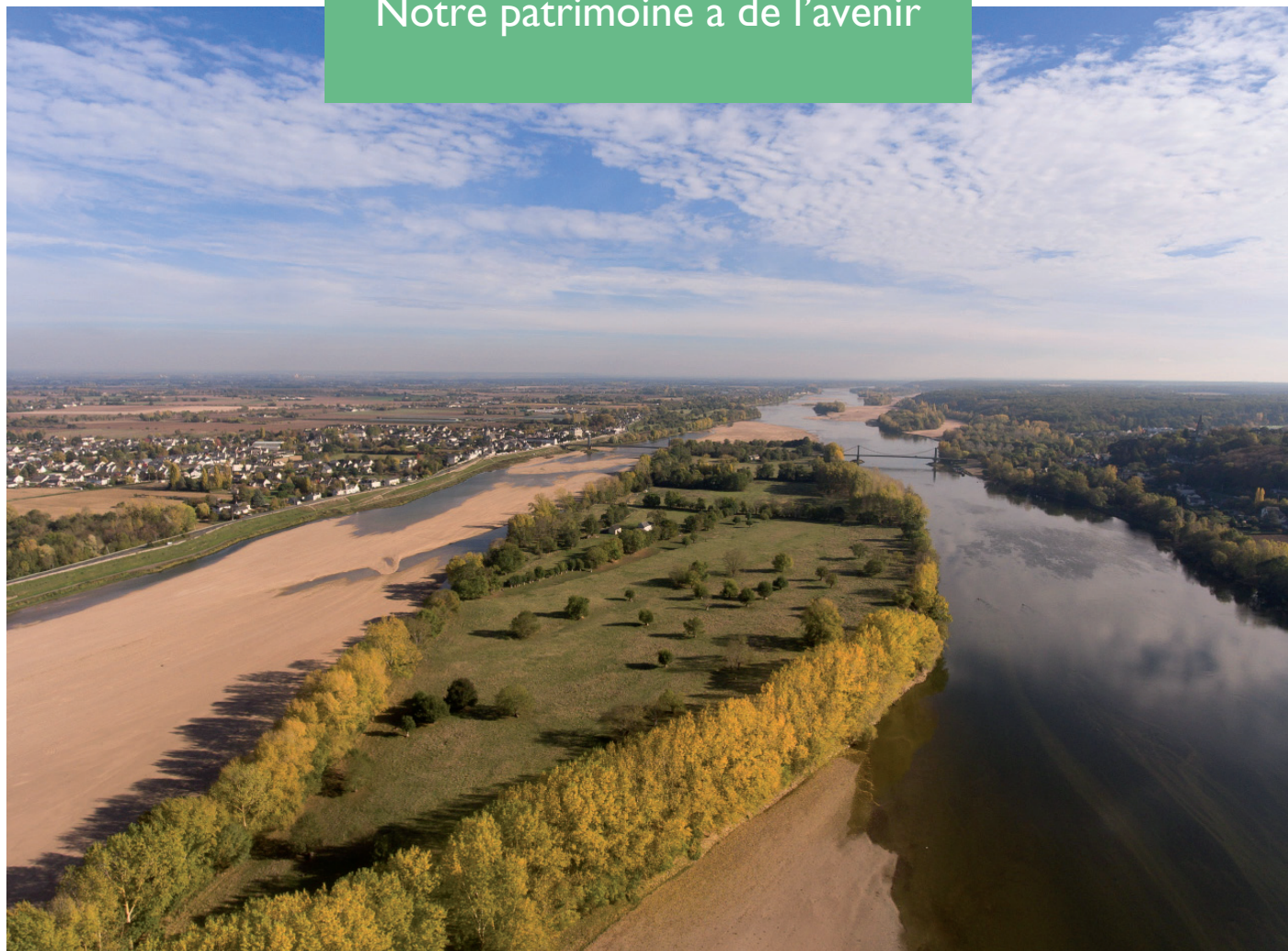


Notre patrimoine a de l'avenir



RÉSUMÉ DE CHARTE //// 2023-2038



Sophie TUBIANA

Présidente

*du Parc naturel régional
Loire-Anjou-Touraine*

Soloraest que prae earum qui arum
nes a consersperum qui omnimpo
rehenimus, totasimped maio dolup-
tae. Aliqui berrumqui dollis ea nos
explam ilis dolupta quassus sitio. Et
doluptatem qui core ea con reprepu-
dit es cullacearunt maion nesequia
que vendic to velitam corrovi disci-
tem re peles aliquist maximus quam
es autenesto que corestias esed
ulla volore ipiet laccusam nonseque
excerorum duntia prepelecto cusda
quis essus maio qui aut venda cus.

Illam consequis rae prem reperatu-
rera velis si quis esente prest, andam
ipidipsae ipsum facimporro commo-
lorum accate excea dolorro volorro
eaquas quo etusdae nonecum rem-
poruntur reium repeligene rerspici-
cidero cuptatem dolut audae sum
exerro vel ius ma parum rehent qui id
quo denitium non re, quatibus eatur?

Es ea cusdam la volorae ptatempa-
rum iumenist, quatem liquis a aut
quam estrum eius dolor rem qui
niam, imil iundunt, qui omni ut ape-
dignis et hit arum, cus, nobitaquiam
rem. Ut laut estibeat vitiossent,
omnisque pro voluptassum laut alit
magnim es aces re volo et, temqui
ducitatae estis soluptiis qui odis do-
lorest, unturit atendant labo. Nequo
voluptur?

Elignimus est remolup tatiorrunt
voluptae parcim lam ex eniatem il
maximpostrum velicaest ipsunt quias
volorer aeculla borpore mporectur?
Quibuscid et endus ipisquam, sinc-
tem odipsantiur rehentur? Quiatum
dolupient duciend itatiasit offic to
eossitia volupta tionsequam, que pa
dolupta ectur?

Um quae conestiunt adi sectia nitae

Sommaire

P. 4

Projet de territoire

Notre ambition pour 2038, nos objectifs, notre méthode

P. 6

Mesures prioritaires

Les principales actions à engager

P. 10

Périmètre de révision

Nouvelles communes du Parc

P. 12

Documents complémentaires et Plan de Parc

Résumé de la charte 2023-2038

Édité par le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine - octobre 2021

Directrice de la publication : Sophie Tubiana, Présidente du PNR Loire-Anjou-Touraine

Rédaction : Thibaut Meurgey, Camille Lepère

Photos : Nicolas Van Hingen, PNR Loire-Anjou-Touraine

Conception : Thibaut Meurgey

Impression : Loire Impression - 02 41 67 40 41



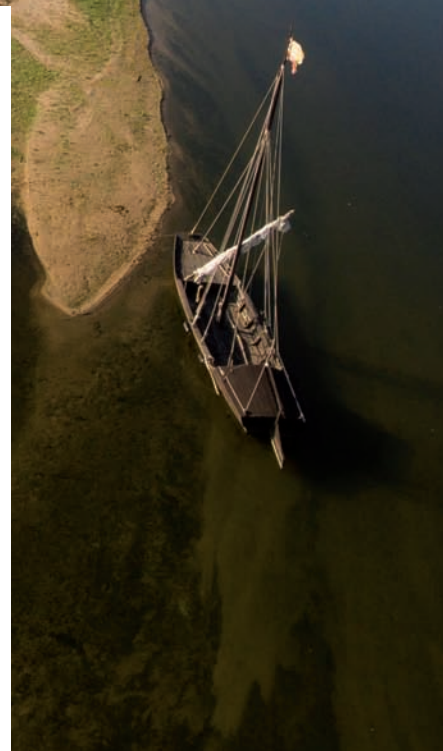
QU'EST-CE QU'UN PARC ?

Les Parcs naturels régionaux sont créés pour **protéger et mettre en valeur** de grands espaces ruraux habités. Peut être classé « Parc naturel régional » un **territoire à dominante rurale** dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile.

Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son **patrimoine naturel et culturel**.

C'est la préservation des richesses naturelles, culturelles et humaines (traditions populaires, savoir-faire techniques) qui est à la base du projet de développement des Parcs naturels régionaux.

Le classement en Parc naturel régional ne se justifie que pour des territoires dont l'intérêt patrimonial est remarquable pour la région et qui comportent suffisamment d'éléments reconnus au niveau national et/ou international.



Révision de la charte

La charte d'un Parc naturel régional définit pour 15 ans les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre. C'est un contrat avec les communes, les intercommunalités, les Départements et les Régions concernées qui fixe des objectifs communs à atteindre. Il permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions

menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques. Pour faire respecter sa Charte, l'action d'un Parc naturel régional relève prioritairement de la sensibilisation, de l'animation et de l'innovation concernant les richesses patrimoniales de son territoire, les personnes y vivant, y travaillant, s'y implantant ou y passant, dans l'objectif d'interroger et de faire évoluer les modes de vie.





Ambition 2038 : *un territoire ligérien vivant et de haute qualité*

La finalité du projet de territoire est de garantir une haute qualité de vie ligérienne pour tous les êtres vivants en s'appuyant de manière respectueuse sur les ressources du territoire et en dépassant, par la créativité et la coopération, les incertitudes sociales, économiques, écologiques et climatiques.

//// La Loire, mère des paysages



Loire et sable © Nicolas Van Ingen

La Loire marque de son empreinte les paysages et la vie du Val de Loire. Inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, elle a creusé les vallées, modelé les coteaux, dessiné les contours des vignes et des forêts. Ces paysages offrent une diversité de milieux naturels propice à une biodiversité absolument remarquable. Sous les remparts des derniers châteaux du Val de la Loire, ce "jardin de la France" regorge d'un patrimoine à la reconnaissance et à l'attractivité internationales.

La douceur de vivre alliée à une richesse naturelle exceptionnelle en fait un atout économique touristique incontestable. Terre de confluences, la Loire favorise un esprit d'ouverture, de coopération et d'initiatives contribuant à la création de compétences et de savoir-faire singuliers. Riche de ses atouts patrimoniaux et humains, le territoire doit envisager l'avenir avec conviction et créativité. Telle est l'ambition de la stratégie politique du Parc.

////// Nos objectifs //////////



ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES ET RENFORCER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

→ **Co-construction d'une nouvelle identité paysagère** ; définir collectivement ce qui fait "patrimoine" via des démarches innovantes et participatives.

→ **Réappropriation du cadre de vie** ; reconquérir des paysages dégradés grâce à des politiques d'urbanisme fines et adaptatives.

→ **Lutte contre l'artificialisation des sols** ; alerter les collectivités pour lutter contre l'artificialisation des sols (objectif national « Zéro artificialisation nette »).



FAIRE DU PARC UN TERRITOIRE À BIODIVERSITÉ POSITIVE

→ **Développement des connaissances et anticipations** ; accroître la protection et la gestion dynamique des milieux naturels.

→ **Continuité des actions de protection et de gestion** ; poursuivre Natura 2000, LIFE, Programmes nationaux, ENS des Départements, RNR des Régions...

→ **Intégration de la nature dans tous les projets** développer la biodiversité, enrayer l'artificialisation des sols et limiter les impacts du changement climatique.

→ **Promotion des services rendus par la nature** dans les opérations d'aménagement et de gestion du territoire.



ADAPTER LE TERRITOIRE POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

→ **Préservation de la qualité de l'eau** ; accompagner les collectivités, entreprises et habitants vers une diminution de l'usage de polluants.

→ **Diffusion de l'information** ; contribuer à la capitalisation et au partage de la connaissance en liaison avec les communautés scientifiques et les acteurs de l'eau.

→ **Partage de la ressource** ; promouvoir des usages plus sobres et solidaires de la ressource en eau auprès des collectivités, acteurs économiques, habitants et visiteurs.



CONCOURIR À UNE ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ ET PÉRENNE

→ **Diversification de l'économie locale** ; contribuer au développement de filières locales en adaptant l'offre aux attentes des clientèles, tout en étant garant d'une plus grande sobriété.

→ **Innovation par la sobriété** ; déployer une économie circulaire, généraliser l'utilisation des matériaux biosourcés dans le bâtiment, tourisme durable...

→ **Évolution du mix énergétique** ; rester un territoire à énergie positive décarboné, accompagner l'évolution du mix énergétique vers le renouvelable.

Mesures prioritaires *////*

Le projet opérationnel comporte 33 mesures. Sur ces 33 mesures, 12 sont identifiées comme prioritaires par les élus du Parc. Cette hiérarchisation traduit leur volonté politique, éclairés par les contributions du Conseil scientifique et prospectif et l'équipe du Parc, de mobiliser rapidement des moyens sur ces sujets.

1 Coproduire les connaissances pour s'adapter à un territoire en évolution

Le Parc a un intérêt majeur à contribuer à l'émergence d'une connaissance partagée autour des thèmes de l'environnement, des patrimoines au sens large, du changement climatique et des transitions sociétales. La co-production de données avec les habitants relatives au territoire et à son évolution est essentielle à la mise en œuvre des projets du Parc et de ses partenaires.

2 Améliorer l'interconnaissance et les coopérations territoriales

Le Parc souhaite co-construire une gouvernance partagée sur son territoire. En instaurant un dialogue permanent avec les EPCI, des échanges avec des territoires aux objectifs similaires, des rencontres entre les acteurs du territoire et les habitants, le Parc promeut une action publique renforcée par la démocratie participative.



3 Se réappropriier l'eau comme un bien commun

À l'heure d'une demande sociétale forte pour une gestion partagée et équitable de l'eau, la reconnaissance de cette ressource comme bien commun inaliénable et collectif est indispensable. Par son échelon territorial, le Parc peut participer à faciliter l'articulation entre les acteurs pour une meilleure coordination et cohérence de leurs politiques : gouvernance partagée, stratégies foncières, solutions face à la diminution de la ressource, interconnaissance entre habitants, usagers et acteurs de l'eau.

4 Atteindre un haut niveau de biodiversité sur l'ensemble du territoire

L'identification des Réservoirs de biodiversité du Parc et de leur vulnérabilité est une première étape dans la préservation de la biodiversité. Le renforcement du réseau d'espaces naturels protégés du territoire avec une stratégie foncière le cas échéant, la mise en oeuvre de plans de gestion en faveur de la biodiversité et l'intervention du Parc pour réguler les atteintes à l'environnement viennent compléter ces outils.



5 Conserver et renforcer les continuités écologiques

Le Parc peut accompagner les collectivités pour la déclinaison des continuités dans leurs documents d'urbanisme ; organiser la concertation avec les agriculteurs et forestiers ; lancer de projets de restauration des continuités ainsi que des mesures de protection des Réservoirs de biodiversité. Enfin le Parc a pour objectif de soutenir les actions visant à réduire les pollutions lumineuses.

6 Agir pour des paysages vivants et de qualité

Le Parc ambitionne de fournir un appui technique et pluridisciplinaire aux collectivités dès la conception amont des projets. Cette assistance passe par un accompagnement pour la traduction des éléments de connaissance dans les documents d'urbanisme ainsi que pour la déclinaison et la mise en oeuvre des objectifs de qualité paysagère.



Une large concertation avec les habitants, les associations et les élus

De 2018 à 2019, le Parc a mené une large concertation auprès de 600 personnes, associé à un travail prospectif autour de 10 thèmes identifiés. En 2020, 3 séminaires à destination des élus du territoire ont permis un échange très large sur le projet de charte.





7 Promouvoir des acteurs motivés et sensibles aux valeurs du Parc

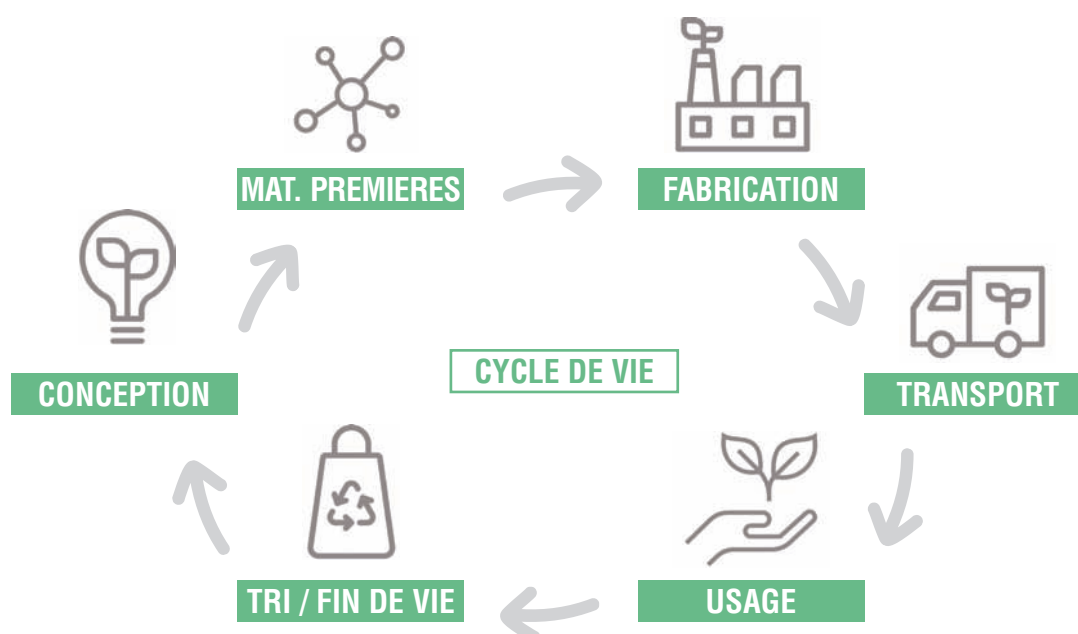
La promotion de la marque « Valeurs Parc naturel régional » auprès des entreprises du territoire valorise les savoir-faire locaux, métiers et filières identitaires du Parc. Les concours Éco-Trophée et Pratiques Agro-écologiques participent de cette même dynamique : l'accompagnement et la qualification des acteurs économiques vers l'écoresponsabilité.

8 Affirmer un développement urbain sans étalement

Pour atteindre cet objectif, le Parc doit se positionner en appui des stratégies territoriales, prônant la co-construction d'un modèle d'urbanisme écologique adapté aux spécificités du territoire et expérimentant de nouvelles règles locales d'urbanisme. Le Parc va encourager la végétalisation des villes et bourgs et l'apprentissage de la réversibilité dans la planification.

9 Favoriser l'écoconception des aménagements

Le Parc s'affirme pour piloter des études et des recherches-actions pour traduire la Valeur Universelle Exceptionnelle du territoire dans les procédures d'aménagement opérationnel. Il envisage de sensibiliser les collectivités à la réversibilité des opérations d'aménagement : appui aux projets intégrant en amont la possibilité de libérer le sol pour retrouver une vocation agricole ou naturelle. L'expérimentation de projets participatifs associant le public et le privé est aussi recherchée.



10 Soutenir une agriculture de proximité et respectueuse du vivant

Les actions du Parc pour atteindre cet objectif peuvent s'orienter vers l'accompagnement de pratiques ou modes de production agroécologiques, la transmission ou création d'activités agricoles ou l'appui à de nouvelles filières de production. Le Parc doit accompagner la création de dispositifs de vente rapprochant producteurs et consommateurs, soutenir les activités d'élevage extensif, en particulier dans les zones humides en appui à l'adaptation au changement climatique.



11 Accélérer la transition énergétique vers la sobriété

Cet objectif passe par le soutien à l'innovation sociale dans les politiques énergie-climat des EPCI et l'appui à la définition des besoins relatifs aux actes d'achat et projets d'aménagement publics ou privés. Le Parc souhaite participer à l'expérimentation et la diffusion de nouveaux modes de financement, au déploiement de la Troisième révolution industrielle et agricole (TRIA) et contribuer à la lutte contre les précarités énergétiques. Enfin, il va s'attacher à déployer des initiatives de mobilités douces et solidaires.

12 Accompagner la mutation des infrastructures énergétiques vers le renouvelable

Le Parc ambitionne d'accompagner les filières d'énergies renouvelables dans l'habitat, l'expérimentation de solutions de production et de distribution en circuit court ainsi que la co-construction, avec les EPCI et les habitants, de stratégies sur les énergies renouvelables. Il désire appuyer les porteurs de projets d'infrastructures agri-énergétiques soutenant l'activité économique des exploitations agricoles.



Un dispositif d'évaluation en continu

La charte se compose de 4 vocations et 13 orientations, elles-mêmes déclinées en 33 mesures. Ces mesures vont faire l'objet d'une évaluation dans leur mise en oeuvre. De plus, un dispositif de suivi de l'évolution du territoire doit être consacré aux mesures prioritaires.





Maine-et-Loire (49)

Superficie du périmètre de révision :
1 591,28 km²

53 communes

Population :
127 472 (PNR actuel)
+ 10 874 (extension) = **138 346 hab.***

Indre-et-Loire (37)

Superficie du périmètre de révision :
1579,54 km²

80 communes

Population :
71 119 (PNR actuel)
+ 5 503 (extension) = **76 622 hab.***

Périmètre total

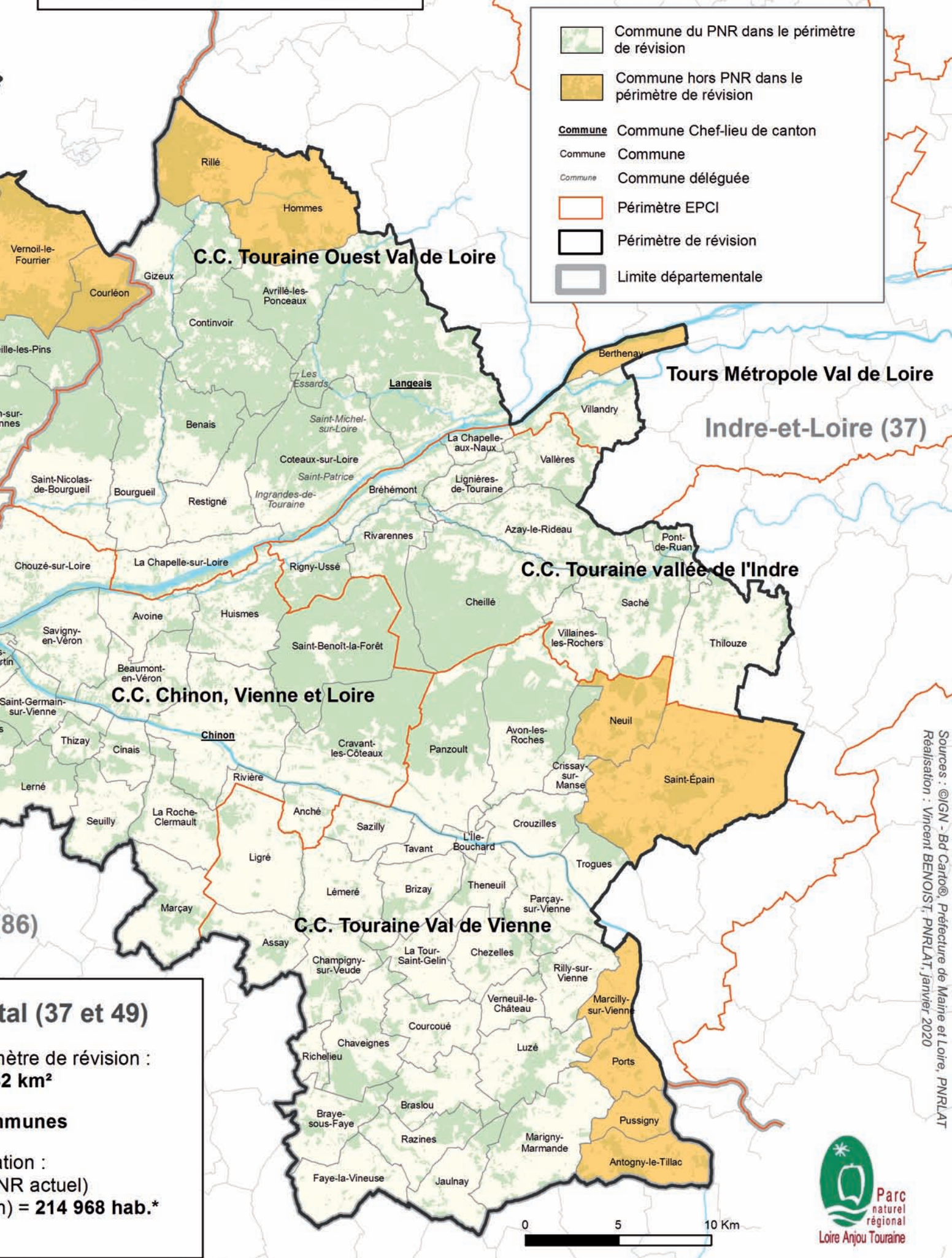
Superficie du périmètre de révision :
3170,82 km²

133 communes

Population :
199 591 (PNR actuel)
+ 16 377 (extension) = **215 968 hab.***

*population municipale légale au 1 janvier 2020

Périmètre de révision



tal (37 et 49)

ntère de révision :
2 km²

mmunes

ation :
NR actuel)
n) = 214 968 hab.*

////// Documents complémentaires //////////



Ce document recense les zones d'intérêt pour la préservation de la biodiversité réparties en deux catégories dont les engagements hiérarchisent les ambitions.



Ce document identifie la Trame verte et bleue du Parc avec l'objectif de préserver les espaces vitaux pour les espèces et leurs interactions.



Il s'appuie sur les 15 unités paysagères du territoire d'étude et apporte des éléments techniques pour mieux appréhender ces paysages et leurs dynamiques inhérentes.



Ce document détaille la V.U.E. qui traduit l'ensemble des éléments typiques et spécifiques du Val de Loire justifiant cette reconnaissance internationale.



Plan de Parc

Document indispensable du projet de charte 2023-2038, le Plan de Parc cartographie les zones du territoire et de leurs vocations. Selon la loi, il représente le périmètre de classement potentiel et le périmètre classé, sur lequel sont délimitées, en fonction du patrimoine et des paysages, les différentes zones où s'appliquent les orientations et les mesures définies dans le rapport ; le Plan caractérise toutes les zones du territoire selon leur nature et leur vocation dominante.

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

7 rue Jehanne d'Arc 49730 Montsoreau

Tél. 02 41 53 66 00 - info@parc-loire-anjou-touraine.fr